



■ SAINT-DENIS-D'ORQUES

ARGUS DES COMMUNES. La mairie répond face à l'étude

Jeudi 15 avril, nous présentions les résultats de l'étude « L'Argus des communes » établie par l'association Contribuables Associés. Elle attribue une note sur 20 aux villes et villages selon les niveaux de dépenses en fonctionnement. Saint-Denis d'Orques avait obtenu 2/20. La municipalité a souhaité réagir.

« Pour savoir si une commune est dépensière, il convient de s'appuyer sur les chiffres officiels et fiables du ministère des Finances et non ceux d'une association militante, qui ne publie pas le détail de ses calculs. De plus, il faut analyser les données sur plusieurs années, car certaines dépenses, comme l'entretien des bâtiments et voiries, peuvent fluctuer.

Sur la base des chiffres du Ministère, de 2013 à 2019, Saint-Denis d'Orques a dépensé, en fonctionnement, 555 € par habitant et par an, contre 654 € pour les communes de même taille. Saint-Denis d'Orques est donc une commune économe, ces bons résultats s'expliquent par une gestion serrée des coûts de personnel (203 € par habitant,



La mairie réagit face à l'étude de l'association Contribuables Associés. ©Capture d'écran/Google Maps

contre 270 € pour les communes de même taille) et des autres postes de dépenses.

De plus, Saint-Denis d'Orques est une commune dont les comptes de fonctionnement sont régulièrement bénéficiaires, qui a une forte trésorerie disponible, et qui est très peu endettée (338 € par habitant contre 612 € pour les communes de même taille).

Ce qui est stratégique, aujourd'hui, ce n'est pas la réduction de ses dépenses de fonctionnement, mais de

trouver les réponses aux questions suivantes : comment maintenir notre population sur le long terme malgré le vieillissement ? Quels services pour nos habitants ? Où les localiser ? Que devons-nous partager avec les communes voisines ?

Questions que l'équipe municipale actuelle cherche à résoudre, en s'inscrivant dans le dialogue intercommunal, en faisant des investissements judicieux, et sans augmenter les impôts communaux. »